

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

CONCEPTS LOGISTIQUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

<p>CODE : 71 59 04 U21 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 701 DOCUMENT DE REFERENCE INTERRESEAUX</p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 05 février 2013,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

CONCEPTS LOGISTIQUES

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité de formation doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité de formation vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ d'identifier les outils et les techniques d'organisation logistique de l'entreprise ;
- ◆ de contribuer à la mise en œuvre des opérations entre les différents services de l'entreprise et/ou des partenaires extérieurs en identifiant le rôle du technicien au sein de la chaîne logistique ;
- ◆ de participer à l'application des procédures d'entreprise et à leur communication en utilisant la terminologie adéquate.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En français :

- ◆ synthétiser de façon généraliste un texte écrit (+/- 30 lignes) dans un langage usuel, par exemple en réalisant une synthèse écrite et/ou en répondant à des questions sur le fond ;
- ◆ émettre, de manière cohérente, un commentaire personnel à propos d'un texte.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Certificat de l'enseignement secondaire inférieur ou certificat de l'enseignement secondaire du deuxième degré.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement du cours	Code U	Nombre de périodes
Concepts logistiques	CT	B	24
3.2. Part d'autonomie		P	6
Total des périodes			30

4. PROGRAMME

A partir de consignes provenant d'une étude de cas et d'exercices d'application,

l'étudiant sera capable :

- ◆ de définir le concept «logistique» et les termes associés (approvisionnement, distribution, ...) en tenant compte de son évolution : environnement économique, enjeux stratégiques, nouvelles technologies... ;
- ◆ de citer les principaux systèmes d'organisation et de fonctionnement d'une entreprise (fonctions, produits, processus et flux) ;
- ◆ d'identifier le rôle du technicien à l'intérieur de la chaîne logistique (relation client/fournisseur ; qualité, service, prix, délai) et les principales procédures à mettre en œuvre dans sa fonction.

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable :

à partir de consignes provenant d'une étude de cas et d'exercices d'application, en utilisant la terminologie adéquate,

- ◆ de décrire le fonctionnement d'une entreprise de transport et de logistique ;
- ◆ d'explicitier sa fonction et son activité dans sa relation client/fournisseur au sein de l'entreprise.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de précision du vocabulaire utilisé,
- ◆ la qualité et la richesse de la réflexion personnelle.

6. CHARGE DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert justifiera de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.